



# L'état de la mise en œuvre des mesures du projet d'agglomération de Bâle

Évolution, chiffres, faits et dates





# SOMMAIRE

Introduction.....	3
1. Aperçu de quelques projets .....	4
2. Bon à savoir pour la mise en œuvre .....	5
PA4 - Quelles sont les prochaines étapes ? .....	5
Qu'entend-on par « mesures individuelles » ?.....	5
Qu'entend-on par « mesures pouvant bénéficier de contributions forfaitaires » ?.....	5
 <b>3. On recherche des mesures de remplacement ! .....</b>	<b>6</b>
4. Rendez-vous et manifestations.....	7



Image : PA3, Wielandplatz à Bâle (Agglo Basel)



# INTRODUCTION

Chère lectrice, cher lecteur

Un peu partout, les villes et les communes s'engagent en faveur d'une conception durable de l'espace public. Preuve s'il en est que notre agglomération trinationale est bien vivante ! Ce bulletin semestriel vous informe sur les chantiers en cours et vous renseigne sur les rendez-vous et manifestations à venir du projet d'agglomération de Bâle.

La présente publication est parue dans une version abrégée. Avec la prochaine édition, nous présenterons comme d'habitude des faits et chiffres du projet d'agglomération de Bâle.

Le bureau d'Agglo Basel espère que vous aurez plaisir à le lire.



Image : PA2, Neubadrain à Binningen (Agglo Basel)

# 1. APERÇU DE QUELQUES PROJETS

## Rheinfelden (CH) - Liaison cyclable Spitalstrasse - Riburgerstrasse :

La mesure 3EM-5 à Rheinfelden a été approuvée comme l'une des cinq premières mesures de remplacement du PA3. Dans le secteur du nœud Spitalstrasse - Riburgerstrasse, le tracé initial pour les vélos passait sur la route. Cela avait pour conséquence que les cyclistes qui se dirigeaient vers la vieille ville depuis le carrefour de la Kohlplatz devaient traverser la Riburgerstrasse deux fois rapidement l'une après l'autre. C'est pourquoi une liaison cyclable directe a été créée entre la Spitalstrasse et la Riburgerstrasse. La piste cyclable, longue d'environ 80 m et large d'environ 2,75 m, a été mise en service le 28 novembre 2023. Cette mesure permet de contourner le carrefour Spitalstrasse - Riburgerstrasse, y compris l'arrêt de bus, ce qui améliore considérablement la sécurité de cette liaison cyclable locale depuis le carrefour Kohlplatz en direction de la vieille ville.



Image : PA3, 3EM-5 Spitalstrasse à Rheinfelden (Agglo Basel)

## Wallbach – Revalorisation de la promenade au bord du Rhin :

Environ deux ans se sont écoulés depuis le premier coup de pioche du sentier de Wallbach. Les travaux sont maintenant terminés et le chemin est officiellement en service depuis le 27 octobre 2023. Cette mesure de la troisième génération du programme d'agglomération de Bâle a permis d'augmenter l'accessibilité au fleuve et de revaloriser les rives du Rhin. Pour tous les piétons, l'attractivité du circuit le long du Rhin a été augmentée. De plus, l'espace vert a été revalorisé pour les loisirs. Après l'achèvement des travaux, il existe désormais une séparation claire entre la route et l'espace vert.



Image : PA3, LV29 Revalorisation de la promenade au bord du Rhin à Wallbach (Agglo Basel)

## 2. BON À SAVOIR POUR LA MISE EN ŒUVRE



### Qu'entend-on par « mesures individuelles » ?



Les mesures individuelles sont les mesures « normales » du projet d'agglomération. De telles mesures sont en place depuis la 1<sup>ère</sup> génération. L'effort administratif nécessaire à la mise en œuvre est plus important que pour les mesures bénéficiant de contributions forfaitaires, car il faut tenir compte de l'inflation et de la TVA. En outre, la convention de financement et le décompte final sont établis en collaboration avec l'Office fédéral des routes (OFROU). Le bureau d'Agglo Basel apporte son soutien en matière de coordination et accompagne le processus en collaboration avec le canton responsable.

### Qu'entend-on par « mesures pouvant bénéficier de contributions forfaitaires » ?



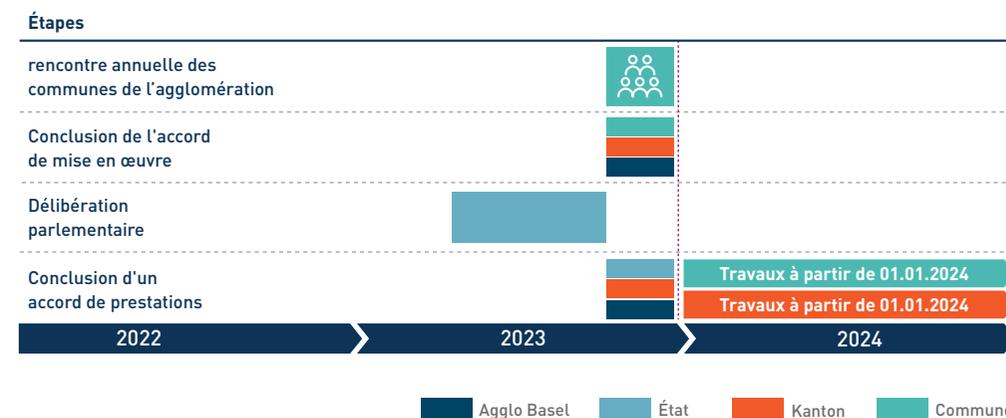
Les mesures pouvant bénéficier de contributions forfaitaires ont été introduites par la Confédération lors de la 3<sup>ème</sup> génération pour simplifier la charge administrative de la mise en œuvre. Les mesures forfaitaires sont des projets basés sur des « unités de prestation ». Les unités de prestation correspondent à des coûts standardisés pour une unité donnée, par exemple 1 mètre de piste cyclable ou 3 marquages de passage pour piétons. Les contributions fédérales sont versées sur la base des unités de prestation réalisées. Le montant des contributions fédérales est calculé en multipliant le nombre d'unités de prestation réalisées par les coûts standardisés ou correspond à un maximum de 40% des coûts de réalisation engagés pour la mesure forfaitaire. Une mesure forfaitaire présente généralement des coûts d'investissement (TVA et inflation comprises) inférieurs à 5 millions de CHF. Les mesures forfaitaires sont gérées par le bureau d'Agglo Basel.

### PA4 – Quelles sont les étapes suivantes ?



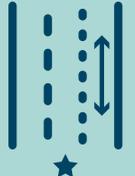
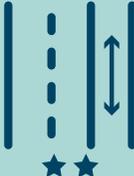
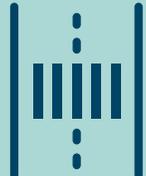
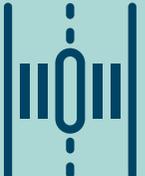
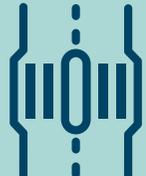
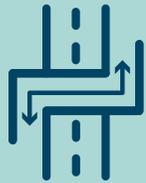
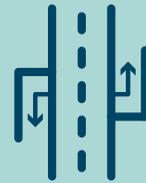
Le 22 février 2023, le Conseil fédéral a adopté le message relatif aux projets d'agglomération de 4<sup>ème</sup> génération à l'attention du Parlement fédéral. Conformément à la décision du Conseil fédéral, le projet d'agglomération de Bâle recevra au total 226 millions de CHF pour des projets d'infrastructure. La décision du Parlement a été prise le 4 décembre 2023. Le début de la construction des projets est donc possible depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Avant leur lancement, les communes, les cantons et tous les porteurs de projets en Allemagne et en France concluront un accord de mise en œuvre avec Agglo Basel. Les accords de mise en œuvre ne sont pas conclus par projet, mais par porteur de projet. Ils contiennent toutes les informations pertinentes sur les mesures relatives aux transports, à l'urbanisation et au paysage. Pour les mesures transport, le montant de la contribution fédérale à la mesure est notamment indiqué. En outre, les échéances annuelles pour le reporting sont mentionnées de même que les délais d'exécution. L'élaboration des accord de mise en œuvre est en cours et a déjà été présentée lors de la rencontre annuelle des communes de l'agglo le 19 octobre 2023.

### Étapes du processus avant le début des travaux des mesures d'agglo PA4



### 3. ON RECHERCHE DES MESURES DE REMPLACEMENT !

Mesures de remplacement pour les mesures forfaitaires : Pour les mesures bénéficiant de contributions forfaitaires, des mesures de remplacement peuvent être soumises. Les porteurs de projets qui ne sont pas à même de démarrer leur projet dans le délai prescrit, c'est-à-dire avant le 31 décembre 2025 (PA3) ou avant le 31 mars 2029 (PA4), sont tenus de débloquent les unités de prestation associées à leur projet. Les unités de prestation ainsi débloquentées peuvent ensuite être utilisées pour des mesures de remplacement. Le tableau suivant vous permet de voir les unités de prestation disponibles.

Catégorie	Catégorie	Catégorie	Catégorie
Voie parallèle pour les vélos Cat.1 (Lf Kat.1)  <b>5.573 m disponible</b>	Voie parallèle pour les vélos.2 (Lf Kat.2)  <b>7.730 m disponible</b>	Voie parallèle pour les vélos.3 (Lf Kat.3)  <b>676 m disponible</b>	Voie parallèle pour les vélos.4 (Lf Kat.4)  <b>1.183 m disponible</b>
Marquage au sol des passages piétons  <b>0 pièce disponible</b>	Îlots piétons sans élargissement de la voie  <b>0 pièce disponible</b>	Îlots piétons avec élargissement de la voie  <b>0 pièce disponible</b>	Valorisation / sécurité de l'espace routier  <b>10.830 m² disponible</b>
Stationnement pour les vélos Cat. 1 (Vaa. Kat.1)  <b>68 pièce disponible</b>	Stationnement pour les vélos Cat. 2 (Vaa. Kat.2)  <b>0 pièce disponible</b>	Passage supérieur  <b>135 m² disponible</b>	Passage souterrain  <b>350 m² disponible</b>

#### ON RECRUTE!

Si vous disposez d'une mesure de remplacement appropriée, merci de contacter le bureau d'Agglo Basel.



Bureau Agglo Basel  
 Fabio Cachaco  
 fabio.cachaco@agglobasel.org  
 +41 61 926 90 53



## 4. RENDEZ-VOUS ET MANIFESTATIONS

Date	Événement	Lieu
Me 10 avril 2024	Date limite de remise des indicateurs pour le plan financier	-
- 26 mars – 22 avril 2024	Appel aux mesures de remplacement	-
- 12 janvier - 30 avril 2024	<b>Remise des mesures dans la 5ème génération</b>	-
<b>Lu 16 septembre 2024</b>	<b>Forum AGGLO 2024</b>	<b>Rheinfelden (CH)</b>
Ve 11 octobre 2024	Date limite de remise des indicateurs pour les besoins financiers	-



## MENTIONS LÉGALES

### Bureau d'Agglo Basel

Emma Herwegh-Platz 2a  
 CH-4410 Liestal

Tel.: +41 61 926 90 50  
 Fax: +41 61 921 12 46

info@agglobasel.org  
 www.agglobasel.org



### Pour les questions sur le projet d'agglomération de Bâle

Dr. Patrick Leypoldt  
 Directeur

E-Mail: patrick.leypoldt@agglobasel.org  
 Tel.: +41 61 926 90 51

### Pour les questions sur la mise en œuvre des mesures

Fabio Cachaco  
 Responsable transports et mise en œuvre

E-Mail: fabio.cachaco@agglobasel.org  
 Tel.: +41 61 926 90 53